

Pays : une approche positive de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Après le Sénat, l'Assemblée nationale a entrepris l'examen du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales. Le calendrier prévu est le suivant :

- 28 avril : examen pour avis par la Commission du Développement Durable et de l'aménagement du territoire
- 4 et 12 mai : examen par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. C'est le texte issu de la commission des lois qui viendra en lecture devant l'Assemblée Nationale
- 11 mai : Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- 25 mai au 4 juin : examen du texte en séance publique

Le 31 mars dernier, la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a entendu M. Michel Mercier, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire sur le projet de loi, adopté en première lecture par le Sénat le 4 février dernier, de Réforme des collectivités territoriales (cf. [télécharger le compte rendu](#) de la commission).

Au cours de cette réunion à laquelle assistait Emile BLESSIG, Président de l'APFP, Député du Bas-Rhin, Jérôme Bignon, rapporteur du projet de loi, et pour avis, de cette Commission, et de nombreux députés ont souligné de façon affirmée l'apport des Pays.

Précisant d'emblée que "c'est sous l'angle de l'aménagement du territoire que notre commission examinera les textes sur la réforme territoriale", Jérôme Bignon, Député de la Somme (UMP) a souligné à propos des Pays : "Il est exact qu'un trop grand nombre de niveaux nuit à la lisibilité de l'action. C'est compliqué et parfois coûteux car cela impose des moyens financiers. Cela étant, il n'est pas absurde que des communautés de communes travaillent ensemble à des actions de long terme sur leur territoire. Si la création de nouveaux pays n'est pas prévue, quel mécanisme les remplacera ? Ne va-t-on pas obliger les élus à réfléchir à un nouveau processus permettant aux communautés de communes de coopérer avec le voisin quand elles auront à le faire ? Ne va-t-on pas se priver des conseils de développement, qui sont pourtant des moyens intéressants de réunir les forces vives, notamment en zone rurale ? Le concept de conseil de développement est assez "grenellien". Rassembler des gens pour réfléchir à l'avenir de la société civile présente un intérêt certain".

Le point de vue du rapporteur a été relayé par plusieurs parlementaires de la majorité :

- Christian Jacob, Président de la Commission Développement durable et aménagement du territoire, Député-maire de Provins (UMP) : "**Les pays me semblent être de bons sas de rapprochement.** Je préside également une intercommunalité regroupant 30 communes et certains projets de territoire nous obligent à travailler à trois communautés de communes, c'est-à-dire à 70 ou 80 communes. Le pays encadre de tels rapprochements dans une logique associative sans aucun coût de fonctionnement. Il permettra peut-être, un jour, d'aller plus loin dans cette approche de territoire".

- M. Serge Grouard, Député maire d'Orléans (UMP) : "Favorable, au départ, à la suppression des **pays**, je me suis rendu compte que beaucoup fonctionnaient bien et ne coûtaient pas cher. De plus, comme l'a indiqué M. le rapporteur pour avis, ils permettent de faire fonctionner des intercommunalités entre elles, ce qui n'est pas négligeable. Je n'ai pas de solution mais je souhaite que la question soit traitée".

D'autres députés ont abondé dans le même sens :

Philippe Duron, Député-maire de Caen (PS) a rappelé : "Les Pays ont présenté de nombreux avantages : introduction d'ingénierie dans des territoires ruraux,

contractualisation plus claire, fédération d'intercommunalités favorisant le dialogue et la réalisation de projets. Il faudrait donc, à tout le moins, permettre de **poursuivre la contractualisation entre eux et les régions ou, éventuellement, les départements**".

Philippe Boënnec, député de Loire Atlantique (UMP) a témoigné : "De mon expérience d'un pays qui a ouvert la voie à une coopération entre communautés de communes, je tire la conviction que l'essentiel est la flexibilité, qui **autorise les initiatives et la contractualisation pour des actions déterminées**".

Certains députés ont également soulevé la question du devenir des pays existants :

Stéphane Demilly, Député de la Somme (Nouveau Centre) a demandé : "Enfin, que vont devenir les Pays existants ? Sont-ils maintenus ? Si oui, n'est-il pas plus sage, toujours dans un souci de simplification, de pousser à la fusion de certaines communautés de communes monocantonales ne représentant parfois que quelques milliers d'habitants ? Cela me semblerait plus logique".

Pour Philippe Plisson, Député de la Gironde (PS) : "Les pays ne se justifient que lorsque les dimensions de l'intercommunalité sont insuffisantes. Si on veut les supprimer, il faut donc de grandes intercommunalités : disposera-t-on d'une feuille de route pour aller en ce sens ?".

Fabienne Labrette-Ménager, Député de la Sarthe (UMP), exprime son accord avec Philippe Plisson : "Nos intercommunalités sont trop petites et, même si ce n'est pas facile, des regroupements s'imposent pour peser face aux grandes villes".

Enfin André Vézinhel, Député et Président du Conseil général de l'Hérault (PS), a souligné que "le projet de loi ne prend pas en compte le fait que l'espace rural permet au monde des villes de respirer. Il manque une réflexion sur leur complémentarité, ce qui se traduit par une confusion inquiétante".

La réponse du Ministre

Michel Mercier, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire à répondu en affirmant que "**d'une façon générale, là où ils existent, les pays fonctionnent bien**" (alors que précédemment il indiquait seulement que de nombreux Pays étaient des coquilles vides...).

Le Ministre s'en est tenu à la ligne habituelle du gouvernement concernant les Pays : "Le projet de loi en supprime le fondement légal, de sorte que ceux qui existent déjà pourront se maintenir. Simplement, on ne pourra pas en créer de nouveaux. Mais depuis 1995, tous ceux qui ont ressenti le besoin de le faire l'ont fait, on peut en déduire que l'absence d'un pays découle d'une absence d'intérêt ». Il a ajouté : « On ne peut traiter tous les territoires de la même façon. Ils doivent pouvoir s'organiser eux-mêmes et disposent pour cela d'autres outils que les contrats de pays. Des syndicats fondés sur les schémas de cohérence territoriale (SCoT) se forment un peu partout aujourd'hui. Il convient d'utiliser au mieux les institutions existantes plutôt que d'en créer de nouvelles". En bonne logique, l'examen de la carte des Pays et territoires de projets devrait conduire le ministre à en déduire la nécessité de s'appuyer sur l'important maillage du territoire français en Pays...

Enfin en réponse au rapporteur et à Catherine Quéré, Députée de Charente Maritime (PS) ayant rappelé que : "le **Conseil de développement** est une excellente institution qui permet la participation des citoyens. Il faut donc la maintenir", le ministre a indiqué : "Toute collectivité, y compris communale, peut librement mettre en place un conseil de développement, conformément à l'article 72 de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales. Mais on peut le préciser dans la loi".